

Commission de sauvegarde du patrimoine funéraire – Après-midi du 18 juin 2015 – Procès-Verbal

Sont présents : C. Jossart (bourgmestre) – J.-M. Thiry (échevin) – N. Bodin, Q. Gillet et I. Lamfalussy (administration communale de Chastre) – M. Flahaut (Chercha) – A. Debauche et M. Salien (riveraines).

Sélection des dix projets retenus

Lors de la réunion du 29 mai dernier, plusieurs membres de la Commission ont communiqué leurs listes des dix travaux qu'ils aimeraient sélectionner pour le 18 juin. Plusieurs étudiants ont ainsi récolté plus d'une voix.

Cependant, après l'envoi par M. Flahaut à M. Gillet de sa liste, après la réunion, il est apparu qu'il allait falloir départager plusieurs étudiants. Dans un email, M. Gillet a proposé que ce départage se fasse par les membres de la Commission qui n'ont pas remis de liste. Cette proposition a reçu l'approbation de la majorité des membres, sans toutefois recueillir l'unanimité.

Mmes Bodin et Bidoul, et MM. Thiry et Gillet ont donc départagé les étudiants ayant recueilli deux voix. La liste définitive des dix étudiants invités à présenter leurs projets le 18 juin a finalement été la suivante :

- BOEGAERTS Sébastien
- CASTELIN Clément
- DE CLIPELLE Nicolas
- DELLA FAILLE Alix
- DEWART Hélène
- GALDEROUX Martin
- JOGNAUX Bertrand
- SCHLIENGER Antoine
- SERRA Gaëlle
- TOURNIER Marie

Présentations, délibérations et remise des prix

Le 18 juin, dans la salle du Conseil, les étudiants ont présenté à tour de rôle leurs projets, en utilisant notamment des plans du cimetière et de la place communale. Le jury, composé des huit membres de la Commission présents ce jour-là, s'est ensuite retiré pour délibérer. Les résultats, qui ont fait l'objet d'une proclamation, ont été les suivants :

- Premier prix (chèque livre de 150€) : Hélène DEWART
- Deuxième prix (chèque livre de 100€) : Alix DELLA FAILLE
- Troisième prix (chèque livre de 50€ chacun) :
 - o Clément CASTELIN
 - o Martin GALDEROUX
 - o Marie TOURNIER

Tous les étudiants présents, en ce compris les cinq non-récompensés, ont également reçu un diplôme signé officiellement par les autorités communales et attestant de leur sélection.

Principales idées émises par les étudiants dans leurs projets

Après discussion avec M. Saint-Amand, il a été convenu que les travaux seront rendus à l'ISIA. En retour, celui-ci procédera à un scan de tous les plans, de sorte que la commune puisse en recevoir une version numérique. Ceci permettra de définir un projet définitif pour la rénovation

du Vieux cimetière de Chastre, ainsi que pour l'aménagement des alentours, et singulièrement de la place communale.